

PRESSE DU 09.11.2010

AVERTISSEMENT - Ces informations sont "glanées" tous les jours, dans le but de fournir une information rapide. Ce que j'estime mériter un signalement particulier est **surligné en jaune**, et d'éventuelles remarques de ma part sont en **rouge**. A l'origine, ces informations étaient destinées aux personnes et associations amies dans l'Aude et les P.-O. qui luttent contre le massacre de nos paysages, et tout le reste, mais au cours des semaines et des mois, la liste des destinataires s'est considérablement allongée. C'est une lettre d'information privée !

Seules les versions que vous aurez vérifiées via les liens signalés – et qui circulent donc sans restriction sur le web - doivent être considérées comme valables : en effet, en reformatant et uniformisant les textes téléchargés, des erreurs involontaires ont pu s'y introduire. Dans beaucoup de cas, je suis obligé d'extraire l'information qui nous intéresse d'un ensemble plus vaste (comptes-rendus des conseils municipaux par ex.). Pardonnez les imperfections de présentation : mais c'est la rapidité de l'information qui prime !

En diffusant des informations provenant de toutes les régions de la France, chacun pourra se rendre compte de la menace que représentent les éoliennes industrielles. – Occasionnellement, des informations provenant de la Suisse, de la Belgique ou du Canada sont ajoutées.

## ===== GÉNÉRALITÉS =====

### Développement Durable

04.11.2010

<http://www.developpementdurable.com/insolite/2010/11/A5565/leolien-participatif-en-france-du-vent.html>

Publié le :

04/11/2010

### L'éolien participatif en France : du vent ?

**= le plus sûr moyen de mettre la zizanie DURABLE dans un village !**

Impliquer financièrement les populations locales dans le développement des parcs d'éoliennes : voilà en quoi consiste l'éolien participatif. Un concept original et intéressant sous bien des aspects qui a séduit en Europe. En France, en revanche, il n'en est qu'à ses balbutiements...



**« L'énergie éolienne est une énergie décentralisée. Il faut permettre aux collectivités et aux riverains d'en prendre la maîtrise » (Michel Leclercq, président de l'association Eoliennes en pays de Vilaine)**

Crédit photo : ©  
Shestakoff - Fotolia.com

Pour financer la construction d'un parc éolien, il existe une solution ingénieuse : l'éolien participatif (ou citoyen). Le principe : des collectivités locales et des habitants s'associent avec un promoteur dans l'élaboration et le financement d'un projet. Le capital ouvert, ceux-ci deviennent des investisseurs qui bénéficieront par la suite de retombées économiques, tout en participant à une initiative éthique (développement des énergies renouvelables) et sociale (création d'emplois).

ET AUSSI...



[Eoliennes individuelles : Eole fait des miracles dans votre jardin](#)



[La France courtise \(enfin\) l'éolien offshore](#)



### [Implantation des éoliennes en France : un guide 2010 est disponible](#)

Les avantages sont nombreux : d'abord, c'est un moyen efficace de favoriser l'acceptabilité par la population, parfois hostile aux éoliennes. Ensuite, c'est une façon d'impliquer et de responsabiliser les riverains sur les questions énergétiques : en gérant localement un générateur d'électricité, ils privilégient rapidement la maîtrise de la consommation à la production de masse.

Un nouveau modèle énergétique permettant une prise de conscience, en quelque sorte. Et une nouvelle vision de la gouvernance : transparence, fonctionnement démocratique au sein de la société d'exploitation, contrôle citoyen, indépendance des projets.

### Engouement en Europe

Ce n'est désormais plus un secret : l'éolien cartonne au Danemark et en Allemagne (aussi bien sur terre qu'en mer). Mais ce que l'on sait moins, c'est que ce succès est en partie dû à la participation citoyenne dans les projets. Plusieurs centaines de milliers de particuliers de ces deux états européens se sont laissés tenter par l'expérience.

Les premiers mâts scandinaves ont d'ailleurs été érigés par des coopératives. Et le champ offshore de Middelgrunden, situé au large du port de Copenhague, est détenu partiellement par des citoyens danois (20 éoliennes qui produisent l'électricité de 20 000 foyers).

En Belgique, l'éolien participatif se concrétise avec Vent d'Houyet : cette association est parvenue à récupérer plusieurs projets industriels refusés au départ par la population. La Grande-Bretagne peut, elle, compter sur le réseau Energy for All et ses sept parcs citoyens. Mais en France ?

### Méfiance en France

L'énergie renouvelable qui cartonne dans l'Hexagone, c'est le solaire. L'éolien est boudé. Jugé dégradant pour les paysages, bruyant,... Le Grenelle de l'environnement 2, voté en mai dernier, a lui-même dû se plier aux exigences de certains : toute implantation est désormais soumise au régime d'autorisation ICPE (Inspection des installations classées), en plus du permis classique. Un parc ne peut également comporter plus de cinq mâts, et une distance minimale de 500 mètres avec les habitations est obligatoire (le seuil minimum de 15 MW, objet d'une polémique, a finalement été abandonné). Des mesures qui restreignent inévitablement les opportunités...

Pourtant, quelques initiatives locales prennent peu à peu forme, portées notamment par l'association Eoliennes en pays de Vilaine. Importatrice de l'idée participative en France, elle devrait pouvoir mettre en service des installations en Bretagne dès 2011 (à Béganne, Guenrouët,...).

D'autres projets pourraient aussi sortir de terre dans la Vienne, les Ardennes, ou le Larzac. Certains élus s'en mêlent, l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) propose son soutien,... en tout, une trentaine de démarches citoyennes sont engagées sur le territoire. Mais la solution participative résistera-t-elle aux pressions du lobby anti-éolien ?

Yann Cohignac

### A VOS PLUMES →

[Laisser un commentaire](#)

## Communiqué par l'EPAW

Pour information, voici quatre pétitions susceptibles de vous intéresser :

[NON au projet de 7 éoliennes à Feluy, Belgique](#)

53 signatories on Nov. 9, 2010.

[Mindestabstand von Windkrafträdern zur Wohnbebauung](#)

27 signatories on Nov. 9, 2010.

[Création d'une réserve de biodiversité au Massif du Sud, Québec](#)

44 signatories on Nov. 9, 2010.

[A call for the US E.P.A. to fund, regulate, and enforce noise pollution from industrial wind turbines](#)  
205 signatories on Nov. 9, 2010.

Merci de signer ces pétitions.

===== OFFSHORE - GÉNÉRALITÉS =====

Direct Gestion

09.11.2010

<http://www.directgestion.com/sinformer/filactu/8328-eolien-industriel--cest-le-contribuable-qui-paye->

### ***Eolien industriel : c'est le contribuable qui paye***

09/11/2010

Présentée comme la panacée en matière écologique par ses défenseurs, l'industrie éolienne se révèle au contraire très polluante et nettement plus coûteuse que les autres modes de production d'électricité.

Si l'on dispose d'un côté une éolienne, dont on peut considérer que son aspect n'est pas inesthétique (tout est question de goût), et de l'autre une vilaine centrale au charbon très fumante ou une centrale nucléaire générant des déchets radio actifs, de prime abord, le choix de tout un chacun est rapidement fait. Que ce soit pour soi-même ou pour les générations futures, l'éolien semble dénué de tout inconvénient alors que le nucléaire ou la production fossile devraient être cloués au pilori. Pourtant, cette jolie image d'Epinal ne résiste pas un instant à une rapide analyse du sujet.

Si l'énergie éolienne n'est pas polluante en elle-même, elle nécessite pour sa mise en œuvre le déploiement de moyens polluants : les matériaux servant à réaliser les éoliennes sont constitués en partie de résines, il faut les acheminer sur site à grand renforts de convois exceptionnels routiers et enfin, «clou» de la réalisation, il convient de couler plusieurs centaines de mètres cubes de béton pour maintenir chaque éolienne off-shore en place.

Par ailleurs, cela peut passer pour une lapalissade, mais les éoliennes ne produisent de l'électricité qu'en période de vent, à condition qu'il y en ait assez, mais pas trop (sinon le système se met en sécurité et est stoppé). Les études les plus optimistes prévoient que les éoliennes en mer produisent de l'électricité 30 % du temps. Pour les 70 % restant, il convient de recourir à un autre mode de production, la plupart du temps une centrale thermique (oui, celle qui fume et produit beaucoup de CO2). De là à dire que l'énergie éolienne produit du CO2, le fameux gaz à effet de serre, en grande quantité, il n'y a qu'un pas que l'on se doit de franchir allègrement si l'on veut être crédible.

Enfin, le coût de la production éolienne est beaucoup plus élevé que celui de l'électricité nucléaire. Pourtant les projets de sites industriels éoliens sont très lucratifs pour leurs propriétaires puisqu'EDF est dans l'obligation de racheter la production qu'elle revend ensuite aux usagers en leur faisant supporter le surcoût. **L'intérêt d'un tel projet n'a donc rien de collectif, il est simplement de nature à satisfaire des intérêts privés.**

Il est également utile de s'interroger sur le devenir d'un tel parc s'il devait voir le jour. Il est légitime de nourrir des craintes quant à son démantèlement et l'on peut-être certain que les monstrueux blocs de béton coulés en mer resteront sur place de manière définitive.

===== OFFSHORE - RÉGIONS =====

### **HAUTE-NORMANDIE 76 SEINE-MARITIME 76470 Le Tréport**

Direct Gestion

09.11.2010

<http://www.directgestion.com/sinformer/dgmag/8336-les-eoliennes-marines-un-nauffrage-economique-pour-les-cotes->

**DG Mag**

### ***Les éoliennes marines, un naufrage économique pour les côtes ?***

09/11/2010

La ville du Tréport, et ses marins pêcheurs, partent en guerre contre les éoliennes marines. Récit d'un combat.

La Compagnie du Vent, filiale du groupe GDF-Suez, entend installer face au Tréport 141 éoliennes, le parc le plus gigantesque du monde. Chaque pylône surmonté de ses pales culminerait à 150 m de hauteur : une fois et demie la taille des falaises qui dominent la ville.

**Ce parc serait situé au beau milieu de la zone de pêche qu'empruntent chaque jour les 240 marins-pêcheurs du Tréport et les centaines d'autres professionnels venus des régions voisines.**

Les câbles reliant les éoliennes entre elles empêcheraient les bateaux de chaluter. La dangerosité en cas de mer forte leur interdirait même sans doute toute activité dans ce secteur. La majorité des 70 bateaux de pêche rattachés au port du Tréport sont des bateaux de moins de 12 m de long. Leur petite taille limite considérablement leur rayon d'action. Installer un parc éolien à cet endroit priverait inmanquablement ces marins de leur lieu de travail. Leur zone a déjà été sévèrement réduite par l'implantation de la centrale nucléaire de Penly et par la réglementation Natura 2000.

Cette nouvelle attaque porterait un coup fatal à cette activité ancestrale au Tréport. C'est autour du port de pêche que la ville s'est bâtie. C'est pour voir les bateaux entrer et sortir, assister au débarquement du poisson et profiter de sa vente que les touristes viennent en nombre tout au long de l'année. En effet, au Tréport le tourisme ne se limite pas à la seule saison estivale. C'est au port de pêche que la ville doit son pouvoir d'attraction.

Un tel projet conduirait donc au chômage une partie des pêcheurs et des 800 employés à terre liés à cette activité, mais il aurait en plus des répercussions importantes sur l'activité touristique. La pratique de la plaisance (le port de plaisance rassemble plus de 200 embarcations) serait elle aussi perturbée.

**« Planter des éoliennes dans cette zone serait aussi dangereux que de les installer au milieu d'une autoroute »**

25 % du trafic maritime mondial passe par la Manche et transite donc tout près de la zone où la Compagnie du Vent entend installer son parc éolien. Dès lors, la question de la sécurité se pose.

Il n'est pas rare qu'un navire subisse une panne moteur et se mette à dériver. Que se passera-t-il alors ? Combien de temps faudra-t-il pour aller à son secours ? Les secours seront-ils possibles par gros temps dans cette zone ?

Cela ne concerne pas seulement les navires de pêche, mais aussi les nombreux ferries qui croisent dans le secteur (avec plusieurs centaines de passagers à bord) et les cargos chargés d'hydrocarbures (avec le risque de pollution). Avant même son exploitation, la question de la sécurité du chantier se pose. La zone a été très bombardée durant la seconde guerre mondiale. Selon le responsable des Affaires Maritimes de Dieppe seuls 10 à 15 % des mines ont été détruites. Que se passera-t-il lorsque l'on commencera à frapper les fonds pour installer les éoliennes, pour ensouiller les câbles ?

Ce n'est pas par hasard que le préfet maritime en poste à Cherbourg au début de ce dossier a refusé de donner son aval pour des questions de sécurité.

**Le vaste champ éolien serait situé à moins de 14 km des côtes.**

Cela peut sembler beaucoup, mais sur un espace aussi plat que la mer, les éoliennes seront visibles toute la journée depuis la côte. La nuit ce sera plus flagrant encore : une lumière rouge devant clignoter au sommet de chacune d'elles. La nuisance est donc évidente pour les visiteurs. Elle l'est tout autant pour les habitants du Tréport. Certains d'entre eux se sont regroupés en association (Sans OffShore à l'Horizon) et ont lancé une pétition dont le succès (1600 signatures en deux semaines) en dit long sur la volonté des habitants de la ville.

Ce n'est pas sans cynisme que la Compagnie du Vent intervient dans ce dossier. Elle fait miroiter les fonds financiers versés à la ville en cas de concrétisation du projet, mais la municipalité n'a que faire des 300 000 euros que cette société lui verserait chaque année. Ce n'est pas grand chose en regard des pertes financières liées au tourisme. Ce n'est rien surtout en comparaison avec le drame social qui se jouerait dans ce cas.

Le groupe GDF-Suez annonce pour assurer la promotion de son projet que cette activité générerait 1 600 emplois pendant trois ans, mais elle oublie de dire que l'immense majorité d'entre eux seraient liés à la fabrication des éoliennes prévue à l'étranger. Ce groupe assure ensuite que 150 emplois seraient créés sur place pour la maintenance du parc. Là encore, il est normal d'être dubitatif quant au chiffre. De plus, les marins sont compétents dans leur domaine, mais le seraient-ils dans l'industrie éolienne si différente de la leur ? Là encore, la compagnie du Vent parle de les indemniser. Mais ils ne veulent pas de cet argent. Les marins n'ont qu'une seule exigence : qu'on les laisse travailler pour nourrir leurs familles et pour continuer à ramener au Tréport la matière première qui fournit 90 % des étals des poissonniers locaux et des restaurateurs.

**Pour la municipalité du Tréport, trop de questions restent sans réponse**

Dans quelles conditions les pêcheurs pourront-ils travailler ? Le parc sera-t-il démantelé après son exploitation ? Des fonds seront-ils provisionnés pour cela ? Où les emplois seront-ils créés ? Combien seront-ils réellement ? Comment et où l'électricité produite sera-t-elle acheminée ?). Et quand des réponses sont apportées, elles le sont

bien souvent sans la moindre preuve, sans l'ombre d'une garantie, quand elles ne sont pas tout simplement fausses (on annonce des milliers de tonnes de CO2 évitées en omettant soigneusement de rappeler qu'une éolienne dépendant du vent, il faut y adjoindre une centrale thermique...).

La Compagnie du Vent entend profiter du Grenelle de l'environnement qui impose la diversification de la production d'énergies (ce qui n'est pas contesté) pour monter une opération très rentable, mais en raison de toutes les conséquences néfastes qui découlent d'un tel projet, la ville du Tréport ne peut que s'y opposer avec la plus grande fermeté.

Quand on sait combien les normands peuvent être têtus, on ne doute pas une seconde que les 141 éoliennes du Tréport ont peu de chance de voir le vent.

Lire aussi [Eolien industriel : c'est le contribuable qui paye](#)

===== RÉGIONS =====

**HAUTE-NORMANDIE 76 SEINE-MARITIME 76890 Calleville-les-deux-Eglises 76690 Critot 76850 Cottévrard**

Paris - Normandie Bray

08.11.2010

[par](#) association Merci à E.C.

Bonjour,

1/article de presse paru dans paris normandie Bray du 08 novembre 2010 à propos du projet éolien de Calleville les deux églises.

les élus disent non au projet.

Dans un précédent article du même journal, le préfet de département avait précisé qu'il ne tiendrait pas compte du référendum souhaité par des élus, visiblement les élus ont répondu à leur manière à cette déclaration....et pour le plus grand soulagement des riverains.

2/le 4 novembre 2010, l'association "sauvons les trois plaines" en lutte contre un projet éolien sur les communes de Critot-Bosc Bérenger et Cottevrard (76) ont mené un point presse. L'association Le Vent Tourne et plusieurs membres et présidents d'associations voisines étaient présents pour témoigner de leur soutien dans cette lutte et alimenter les arguments aux deux journalistes présents des journaux Paris Normandie Bray et le Réveil.

Malheureusement, nous venons d'apprendre que le patron du journal Le réveil(76 Neuchâtel en Bray) vient d'informer le président d'une de nos associations (Bosc-Mesnil), qu'il ne publierait plus d'articles sur les communes voisines et particulièrement sur l'éolien.

il semblerait que le journal subisse des pressions importantes (de qui?). Seul constat, à ce jour le point presse du 04 novembre n'a toujours pas été publié tant pour Paris Normandie bray que pour le journal Le Réveil.

Apparemment nous serions beaucoup trop gênant..

Paris Normandie Bray - 8 novembre 2010

## CALLEVILLE-LES-DEUX-EGLISES.

Le conseil municipal s'est réuni.

# Les élus abandonnent le projet éolien

**B**ien que Calleville dispose de la plus grande surface sur laquelle les éoliennes pourraient être implantées, la commune n'accueillera pas le parc éolien. Lors de la précédente réunion du conseil municipal, la décision avait été prise de faire un référendum auprès de la population avant d'aller plus loin dans le projet.

Les élus ont tenu parole et, même si l'avis des habitants n'avait qu'une valeur consultative, l'ont suivi. Le vote à bulletin secret, proposé aux conseillers par le maire, pour décider oui ou non de la poursuite du projet, a été clair : deux voix pour, sept contre et une abstention.

Le conseil a par ailleurs décidé l'élargissement de la rue des Mélanges et du carrefour de la rue de la Pie et de la rue des Alouettes avec l'entreprise Leroy Jay.

### Des arbres pour des bébés

Il a accepté l'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) du chemin du 11 Août 1942, reliant le chemin des Forrières (piste des perdrix) à la RD 101, et du chemin des Soupirs, reliant le CD 101 à la route de Bosc-Renoult (VC n° 2).

La plantation des arbres des bébés de l'année aura lieu le 28 novembre à 10 h 30 et le spectacle de Noël le 17 décembre.

MIDI-PYRENEES

12 AVEYRON

12800 Naucelles & Sauveterre-de-Rouergue

La Dépêche

09.11.2010

<http://www.ladepeche.fr/article/2010/11/09/944062-Naucelle-la-reunion-confirme-la-ZDE.html>

PUBLIÉ LE 09/11/2010 09:40 | LADEPECHE.FR

## Naucelle : la réunion confirme la ZDE

### éolien

Les adhérents de l'association Dans le vent, qui regroupe des riverains de Naucelle et de Sauveterre-de-Rouergue opposés aux projets éoliens sur la zone, ont été reçus en mairie de Naucelle par le conseil municipal, le 3 novembre dernier. Emmanuelle Sudres, co-présidente de l'association rapporte la teneur de cette rencontre : « Durant cette réunion, nous leur avons clairement exprimé notre opposition au projet de Naucelle : le voisinage immédiat entre les éoliennes et les habitations n'est pas compatible. On attendait de nouveaux éléments mais ils ne nous ont rien appris de plus. Mme Blanc a confirmé la création d'un groupement de commande de 17 communes couvrant le Ségala, du Viaur à l'Aveyron, en vue de la création d'une zone de développement éolien (ZDE) ».

Pas de quoi rassurer Emmanuelle Sudres qui rappelle, du coup, que l'association est « pas spécifiquement naucelloise mais ségali » avec des adhérents dans certaines communes du groupement de commande évoqué par Mme Blanc.

« Nous veillons avec la même attention aux projets des autres communes. Nous avons écrit aux conseillers des autres communes de la communauté de communes du Naucellois pour demander un rendez-vous et sommes toujours en attente », termine Emmanuelle Sudres.

+++++

**PAYS-DE-LA-LOIRE**

**49 MAINE-ET-LOIRE**

**49330 Châteauneuf-sur-Sarthe**

Marchés on-line

05.11.2010

<http://www.marchesonline.com/mol/front/visualisation/run.do?idsim=4552215&versionsim=1&typeinfo=typeao>

Appel d'offres > PAYS DE LA LOIRE > Maine-et-Loire (49)

**Etudes relatives a la creation de zones de developpement eolien a l'echelle de 6 communautes de communes du Pays Haut-Anjou Segreen (Maine et Loire).**

> AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE <

Avis N°: AO-1046-2028

Mise en ligne : 05/11/2010

49 MAINE ET LOIRE

Source : B.O.A.M.P.

Client : Communauté de communes du Haut-Anjou

Etude de la construction

Procédure adaptée

Date limite de réponse : **03/12/2010**

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Communauté de Communes du Haut Anjou.  
Correspondant : M. le président, 2 rue des fontaines, 49330 Chateauneuf-sur-Sarthe, tél. : 02-41-24-10-66, télécopieur : 02-41-24-10-76, courriel : [cc-hautanjou@wanadoo.fr](mailto:cc-hautanjou@wanadoo.fr).  
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.  
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

**Objet du marché :** études relatives à la création de zones de développement éolien à l'échelle de 6 communautés de communes du Pays Haut-Anjou Segréen (Maine et Loire).

L'avis implique un marché public.

**Caractéristiques principales :**

la mission se déroulera en plusieurs phases :

Phase 1 : diagnostic du territoire d'étude (contexte local, potentiel éolien, possibilités de raccordement au réseau électrique, étude paysagère et patrimoniale, analyses des autres servitudes et contraintes réglementaires)

phase 2 : définition des Z.D.E. (périmètres potentiels, capacités d'accueil, puissances minimale et maximale, justification paysagère)

phase 3 : concertation et communication

Phase 4 : rédaction des dossiers de Z.D.E.

Phase 5 : suivi de la recevabilité des dossiers ZDE

**Prestations divisées en lots :** non.

**Durée du marché ou délai d'exécution :** 12 mois à compter de la notification du marché.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : attributaire unique ou groupement d'entreprises solidaires.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci après : .La valeur technique de l'offre appréciée notamment au vu des éléments suivants : .Le prix des prestations.

Situation juridique - références requises : attributaire unique ou groupement d'entreprises solidaires.

Capacité économique et financière - références requises : note de présentation de la société : forme juridique, personnels, équipements informatiques (matériels, logiciels, applicatifs développés en interne), chiffres d'affaire des 3 dernières années, implantations géographiques, et activités. Seront précisées les mêmes informations relatives à l'activité " Etudes relatives à la création des z.d.e. " : logiciels, applicatifs, personnels, plan qualité, lieu de production, chiffre d'affaire.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises : liste des références et expériences acquises par l'entreprise : année, lieu, nombres d'études réalisées.

La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation.

**Marché réservé :** non.

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Type de procédure :** procédure adaptée.

**Date limite de réception des offres :** 3 décembre 2010, à 12 heures.

**Délai minimum de validité des offres :** 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : 2010-002-ZDE.

**Renseignements complémentaires :** le dossier est remis gratuitement aux entreprises à la Communauté de Communes ou envoyé aux entreprises qui en font la demande par courrier, téléphone ou mail.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 28 octobre 2010.

*Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés* : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU.

Correspondant : hubert meslet maison intercommunale - 2, rue des fontaines, 49330 Chateauneuf-sur-Sarthe, tél. : 02-41-24-10-66, télécopieur : 02-41-24-10-76, courriel : [cc-hautanjou@wanadoo.fr](mailto:cc-hautanjou@wanadoo.fr).



===== ETRANGER =====